



Le 15 septembre 2009

SÉCURITÉ INCENDIE

Nombre d'intervenants dans un même véhicule au départ de la caserne

L'Union des municipalités du Québec se réjouit du gain important obtenu dans ce dossier

En août dernier, l'Union des municipalités du Québec sollicitait l'appui de ses membres au sujet d'une décision de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), quant au nombre d'intervenants dans un même véhicule au départ de la caserne, décision qui remettait en cause les schémas de couverture de risque en sécurité incendie des municipalités.

Dans une lettre signée par M. Jacques Dupuis, ministre de la Sécurité publique et M. David Whissell, alors ministre du Travail, que l'Union vient de recevoir, ceux-ci confirment que l'orientation de la CSST ne vise pas le départ de quatre pompiers (de la caserne), mais les interventions offensives sécuritaires.

Les ministres rappellent que pour qu'elle soit efficace à combattre un incendie tout en diminuant les risques pour les pompiers, l'intervention doit être coordonnée et s'appuyer sur une cohésion d'équipe. Ils soulignent qu'il appartient au service d'incendie de rechercher les moyens de réduire au minimum le délai de rassemblement des quatre premiers pompiers sur les lieux d'un incendie de bâtiment.

L'UMQ a toujours affirmé que la condition de quatre pompiers sur les lieux du sinistre est suffisante, alors qu'une équipe de deux pompiers intervient dans la zone dangereuse tandis qu'une autre équipe de deux pompiers demeure à l'extérieur de la zone, prête à intervenir.

L'impact généré par les décisions de la CSST porte atteinte de façon importante aux droits de gérance

des employeurs municipaux et augmente inutilement le coût des services de sécurité incendie. Pour cette raison, il était primordial pour l'UMQ de connaître la position gouvernementale dans ce dossier. Celle-ci vient légitimer l'action de l'Union.

L'Union assurera le suivi du dossier, particulièrement en ce qui a trait aux causes actuellement pendantes devant les tribunaux.

Pour toute question relative à ce dossier, n'hésitez pas à communiquer avec M^{me} Aline Laliberté, conseillère aux politiques, au 514 282-7700 poste 234, ou par courriel à alaliberte@umq.qc.ca.

Source :

François Sormany

Directeur des communications et du marketing

Téléphone. : 514 282-7700, poste 265

Cellulaire : 514 910-7272

fsormany@umq.qc.ca